

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLE

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Reconduction pour 2017 du partenariat entre les services du Conseil Départemental de la Direction des Ressources Humaines, d'une part, et le Laboratoire Départemental d'Analyses, d'autre part, pour les formations et les analyses de biologie médicale.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver la reconduction du partenariat pour 2017 entre la DRH et le LDA pour les formations et les analyses de biologie médicale.

En ce qui concerne la formation, les dépenses correspondantes seront prélevées sur le chapitre 011 fonction 0201, article 6184-2, du budget départemental 2017 dans la limite de 45 000 €, sous réserve de la disponibilité des crédits correspondants.

En ce qui concerne les analyses en biologie médicale prescrites aux agents, les dépenses correspondantes seront prélevées sur le chapitre 012, fonction 921, article 6475, du budget départemental 2017 dans la limite de 15 000 €, sous réserve de la disponibilité des crédits correspondants.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée